

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1 septembre 2004
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs
du représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité**

En application de l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général informe le Conseil qu'il a reçu une lettre datée du 18 août 2004, que lui a adressée le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, indiquant que M. Jean-Noël Poirier a été nommé représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette correspondance constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

